Politique commune de la pêche: renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés

1999/0163(CNS) - 22/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: renforcer le dialogue avec l'industrie et les milieux concernés sur la Politique commune de la pêche (PCP). CONTENU: les relations entre la Commission et le secteur de la pêche, notamment dans le cadre du Comité consultatif de la pêche (CCP), ne satisfont plus la Commission ni le secteur. Ce constat conduit la Commission à envisager une réforme de ce Comité dont le rôle dans la PCP doit être revalorisé. En même temps que la réforme du CCP (qui fait l'objet d'une décision séparée de la Commission), il est proposé d'adopter des mesures visant à renforcer les organisations européennes du secteur et à développer des actions de communications avec l'ensemble des milieux concernés par la PCP. Il s'agit essentiellement d'établir les conditions d'un dialogue responsable, transparent et expert avec les acteurs concernés à travers: l'approfondissement du dialogue avec l'industrie des pêches et de l'aquaculture; l'élargissement du dialogue aux mouvements associatifs, notamment dans les domaines de l'environnement et du développement. Ces échanges contribueront, avec l'aide de la profession, à mieux orienter, élaborer et appliquer la PCP.